

La Tunisie sort de la « liste noire » européenne des paradis fiscaux

Jeune Afrique 24/01/18



Conseil des ministres des Finances de l'Union européenne

Les ministres des Finances de l'Union Européenne ont retiré huit pays de leur liste noire des « juridictions non coopératives en matière fiscale », parmi lesquels la Tunisie, lors d'une réunion ce 23 janvier à Bruxelles

La Tunisie, le Panama, la Corée du Sud, les Émirats Arabes Unis, la Mongolie, Macao, Grenade et Barbade « ont été retirés de la liste noire (...) après s'être engagés à remédier aux inquiétudes de l'UE », a annoncé le Conseil des ministres des Finances de l'Union européenne dans un communiqué

Nous sommes sortis, c'est officiel », se réjouit Hichem Ben Ahmed, le secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, joint par Jeune Afrique. « Les ministres européens étaient unanimes. La Tunisie devait quitter cette liste, elle l'a quitté », lance-t-il, en sortant tout juste d'une réunion

Discussions à venir sur les questions fiscales

Le secrétaire d'État ne cache pas les efforts consentis par ses équipes et les multiples navettes qui ont été nécessaires depuis un mois pour clarifier la situation. Mais le travail a payé. Tunis est du coup engagée dans un dialogue avec l'UE

Nous avons promis de travailler sur de nombreux points un peu techniques qui concernent la fiscalité. Il y aura des discussions avec nos partenaires européens à ce sujet », promet le secrétaire d'État

La liste – qui comporte encore neuf pays après ces huit retraits – avait été adoptée le 5 décembre 2017. Le secrétaire d'État tunisien au Commerce extérieur, Hichem Ben Ahmed était alors présent à Bruxelles pour représenter la Tunisie.

? Un coup de pression pour faire signer l'Aleca

Comme l'expliquait Jeune Afrique, ce dernier était en charge du dossier « liste noire » pour une bonne raison : il négociait déjà pour la Tunisie dans le dossier de l'accord de libre-échange avec l'Europe (Aleca). La veille de l'annonce, le secrétaire d'État se montrait d'ailleurs déjà très optimiste concernant le retrait de la Tunisie de la liste émise par l'Union européenne sur Shems FM

Elyès Jouini, ancien ministre au sein du gouvernement provisoire tunisien jusqu'en mars 2011, insistait cependant sur le fait que, selon lui, l'inscription de la Tunisie sur la liste des « juridictions non coopératives en matière fiscale » ne devaient pas être lue comme un moyen pour l'UE de faire pression sur le pays en vue de la signature de l'Accord de libre échange complet et approfondi (Aleca